



**DOSSIER POUR L'OBTENTION DU
CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE
MONITEUR D'ARTS MARTIAUX
PAR LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE**

GUIDE DE PRESENTATION

PARTIE 2 – DOSSIER VAE

La première partie ou « Partie 1 – Livret de recevabilité » a permis de vérifier que vous remplissiez bien les conditions d'accès à la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE). La seconde partie ou « Partie 2 – Dossier VAE » doit permettre au jury d'évaluer les connaissances, aptitudes et compétences que vous avez acquises dans votre expérience professionnelle salariée, non salariée ou bénévole.

Cette deuxième partie comporte deux étapes :

I – Vous devez remplir le tableau d'expériences en relation avec le CQP MAM dans la mention choisie

Cette première étape consiste à répertorier pour chacune de vos expériences salariées, non salariées ou bénévoles, les différentes activités que vous avez exercées dans les fonctions suivantes :

- Programmation d'un cycle d'enseignement.
- Expérience technique.
- Encadrement de différents publics.
- Organisation et gestion d'une association.
- Communication et promotion d'une association.

II – Vous devez décrire en six fiches des tâches que vous avez réalisées pour chacune des fonctions pratiques que vous aurez retenues

Cette deuxième étape consiste à choisir, analyser et approfondir une expérience dans chacune des fonctions suivantes :

- Programmation d'un cycle d'enseignement.
- Expérience technique.
- Encadrement de différents publics (1^{ère} expérience).
- Encadrement de différents publics (2^{ème} expérience).
- Organisation et gestion d'une association.
- Communication et promotion d'une association.

Vous pourrez effectuer ces choix en consultant le contenu des épreuves défini sur les fiches référentielles du Répertoire National des Certifications Professionnelles réglementant le CQP MAM.

LES FICHES D'ANALYSE

ANALYSE DES ACQUIS DE VOTRE EXPÉRIENCE

Vous devez choisir dans toute votre expérience, au moins une activité pour chacune des fonctions dont vous souhaitez faire valider les acquis :

- Un programme ou un cycle d'enseignement.
- Une expérience technique.
- L'encadrement de différents publics (1^{ère} expérience).
- L'encadrement de différents publics (2^{ème} expérience).
- L'organisation ou la gestion d'une association.
- La communication ou la promotion d'une association.

Vous devez rédiger une analyse des tâches que vous avez réalisées dans le cadre de ces pratiques en précisant :

- le contexte et en particulier en décrivant l'entreprise ou l'organisme dans lequel vous travaillez ;
- les objectifs poursuivis ;
- les interlocuteurs concernés (collègues, hiérarchie, clients, usagers, partenaires) ;
- le type de responsabilités que vous exercez :
 - a) vous appliquez les instructions qui vous sont données,
 - b) vous avez des objectifs à atteindre et vous êtes contrôlé,
 - c) vous fixez vous-même vos objectifs et vous vous auto-contrôlez.
- votre engagement personnel ;
- les moyens mis à votre disposition, les outils utilisés ;
- les méthodes mises en œuvre ;
- les difficultés rencontrées et les solutions que vous avez pu apporter.

Epreuves du CQP	Nombre d'activités à décrire par le candidat	Description des activités en fonction des domaines de compétences définis dans le dossier VAE
UC 1	2	<ul style="list-style-type: none">• Description d'un programme ou d'un cycle d'enseignement.• Description d'une activité permettant de repérer des compétences techniques.
UC 2	2	<ul style="list-style-type: none">• Description de deux activités permettant de repérer des compétences pédagogiques sur deux publics différents.
UC 3	2	<ul style="list-style-type: none">• Description d'une activité permettant de repérer des compétences à dominante de gestion, organisation, réglementation.• Description d'une activité de communication et de promotion.
	1	ENTRETIEN OBLIGATOIRE : article L.335-5 du code de l'éducation

REFERENTIEL DU JURY

UC 1 : FICHES 1 & 2

1. Etre capable de mobiliser les connaissances anatomiques, biomécaniques et physiologiques dans le cadre de la pratique du judo, jujitsu et des disciplines associées :

- EC d'identifier les systèmes osseux sollicités lors de la pratique de la mention.
- EC de comprendre les mécanismes de la contraction musculaire.
- EC d'identifier les principales chaînes musculaires concernées par la pratique de la mention.
- EC de comprendre les principes biomécaniques des techniques fondamentales de la mention et les principes de l'interaction motrice.
- EC d'expliciter les filières énergétiques sollicitées lors de la pratique de la mention.
- EC de mobiliser les connaissances scientifiques nécessaires pour utiliser la mention concernée à des fins de développement et de maintien des capacités physiques individuelles dans un objectif de santé et de bien-être.
- EC d'énoncer les principales étapes du développement de l'enfant et les précautions d'enseignement qui en découlent.

2. Etre capable de mobiliser les connaissances spécifiques du judo, jujitsu et des disciplines associées :

- EC de connaître et de mettre en place la progression technique fédérale du débutant à la ceinture noire 1^{er} dan de la mention concernée ou d'un grade équivalent.
- EC de connaître et d'expliquer l'histoire, la culture, les principes fondamentaux et la valeur éducative de la mention.

3. Etre capable de mobiliser les connaissances pédagogiques pour une action d'enseignement :

- EC de comprendre les étapes de l'apprentissage moteur.
- EC de mobiliser les différentes méthodes pédagogiques pour un enseignement collectif adapté.

4. Etre capable de concevoir une action d'enseignement en judo, jujitsu et disciplines associées :

- EC d'identifier les éléments nécessaires à la construction d'une action d'enseignement.
- EC d'identifier son contexte spécifique.
- EC d'identifier les caractéristiques et les attentes du public concerné.
- EC de mettre en place une progression cohérente dans son action d'enseignement.
- EC de définir des objectifs de séance en lien avec un thème donné.
- EC de prévoir des techniques adaptées aux objectifs de la séance.
- EC de construire un plan de séance cohérent.
- EC d'élaborer un cycle logique de séances.
- EC de construire un programme annuel de séances.
- EC d'adapter la méthodologie au public concerné.
- EC de définir un programme de passage de grade en club.
- EC de prévoir les modalités d'évaluation de son action d'enseignement.

1. Etre capable d'encadrer un groupe de pratiquants dans le cadre d'une action d'enseignement :

- EC de donner des consignes en étant vu, entendu et compris de tous.
- EC d'adapter la réalisation des techniques au niveau de pratique de son public.
- EC d'évaluer techniquement le niveau de réalisation de l'exercice par l'élève.
- EC de corriger la mise en œuvre de l'exercice à partir du niveau, du contexte de pratique et des comportements des pratiquants.
- EC d'illustrer l'explication des différentes phases techniques de l'exécution d'un mouvement en démontrant et en commentant.
- EC de transmettre la terminologie de sa mention.
- EC d'expliquer les normes réglementaires et techniques propres à la mention.
- EC d'animer un cours avec différents matériels pédagogiques.
- EC de transmettre l'étiquette et les valeurs spécifiques de sa mention.
- EC de transmettre des contenus techniques en toute sécurité pour le pratiquant.
- EC d'adapter son comportement aux caractéristiques psychologiques du public concerné.
- EC de connaître les différentes attitudes pédagogiques de l'enseignant.
- EC d'évaluer son action d'enseignement.
- EC de mener une action éducative spécifique dans sa mention.
- EC d'intervenir dans les situations courantes d'incidents bénins (saignement de nez, choc...).
- EC de faire appel aux secours après avoir évalué la gravité de la situation accidentelle et assuré la sécurité du collectif présent.

2. Etre capable de préparer un pratiquant ou un groupe de pratiquants à un examen de grades et à un premier niveau de compétition de mobiliser les connaissances spécifiques du judo, jujitsu et des disciplines associées :

- EC de décrire le règlement particulier des épreuves préparées.
- EC de décrire les modalités d'inscription aux épreuves.
- EC de décrire les différentes périodes de travail.
- EC de définir les besoins des pratiquants de sa mention par rapport aux épreuves préparées.
- EC de donner des consignes adaptées au(x) pratiquant(s) pendant la période de préparation.
- EC de faire un bilan des prestations des candidats après l'examen.

3. Etre capable de faire preuve de la maîtrise technique et pédagogique nécessaire à la transmission des techniques :

- EC de réaliser les différentes techniques correspondant au niveau d'exigence du 1er dan ou grade équivalent validé par la CSGDE.
- EC d'analyser les techniques présentées et les fondamentaux de la mention.
- EC d'utiliser les différents procédés traditionnels d'entraînement.
- EC de préciser les critères pour une réalisation efficace des techniques de sa mention.

UC 3 : FICHES 5 & 6

1. Etre capable de comprendre le fonctionnement associatif de la structure employeur :

- EC de participer à la création et au fonctionnement d'une association loi 1901.
- EC de comprendre la responsabilité civile et pénale des dirigeants et enseignants d'une association.
- EC de connaître la réglementation relative aux garanties d'hygiène et de sécurité des salles d'enseignement de la mention.
- EC de connaître les conditions sociales et fiscales en matière d'embauche d'un enseignant titulaire d'un CQP Moniteur d'Arts Martiaux dans un club.
- EC de faire respecter par les pratiquants les règles d'hygiène et de sécurité de la pratique de la mention considérée.
- EC d'apprécier la conduite à tenir en cas d'accident (évaluation de la gravité, appel des secours et évacuation en cas de besoin).

2. Etre capable de comprendre les relations entre la structure employeur et ses différents partenaires :

- EC d'identifier les principaux partenaires de la structure employeur (fédération et organes déconcentrés), ministère chargé des sports et organes déconcentrés, collectivités territoriales, mouvement olympique, etc.).
- EC de comprendre le fonctionnement et les missions des différents partenaires du club.
- EC d'identifier les relations entre le club et ses partenaires.

3. Etre capable de participer aux actions de promotion et de développement d'un club :

- EC de connaître et d'utiliser les différents outils de communication, de promotion, de formation et d'animation d'un club.



21, 25 avenue de la Porte de Châtillon
75014 - PARIS
01.40.52.16.16
www.ffjudo.com